



## Evacuation temporaire habitation

-----  
Par Melissa74

Bonjour , Madame , Monsieur ,

je me permet de vous contacter pour un renseignement . Je vous explique ma situation . Mon copain et moi , il ya 3 mois nous avons emménagé dans un nouvel appartement tout neuf . Il ya deux jours , le chantier jusque à coté de nous s'est effondré . Nous avons donc été évacuer d'urgence et un arrêté préfectoral à été mis en place par la maire . On nous a expliquait que notre immeuble n'avait pas de risque au niveau de la structure (pas de fissure ) . Mais au niveau des tuyaux d'eaux et du gaz il y avait quelques dégradations .Du coup , pendant un certains temps on aura pas accès à notre logement(évacuation temporaire) .Ils savent pas exactement jusque quand vont durer les travaux de sécurisation et des dégradations .

On a été obliger de dormir pendant deux jours chez de la famille .

On a discuté avec eux et il nous a proposé un logement dans le département ou on habite . Mais le problème s'est que le logement est vide donc pas de mobilier essentiel pour vivre .Ils veulent qu'on déménage notre mobilier en une journée sans prévoir ce qui est totalement impossible et le déménagement c'est un cout dans le budget .

En plus , ils veulent qu'on paye exactement le même loyer sachant que le logement proposé a 10m2 de moins que le notre .

J'ai également perdu tous le contenu de mon frigo suite à la coupure d'électricité .

je voudrai savoir :

Es-ce que je suis obliger d'accepter cette proposition ?

Si j'accepte cette proposition les frais de déménagement sont à ma charges ou à la charge du propriétaire ?

Es-ce que je suis obligé de payer exactement le même loyer ?

Quelles sont les conditions dans ce genre de situation (évacuation temporaire ) due à un effondrement voisin ?

Qui peut prendre en charge la perte du contenu de mon frigo(facture en preuve ) ?

je vous remercie

melissa74

-----  
Par ESP

Bonjour

Quand vous dites

On a discuté avec eux et il nous a proposé

De qui parlez vous ?

-----  
Par Melissa74

Bonjour ,

Je vous remercie de votre réponse .

Je parle du propriétaire de l' appartement ( bailleur social ) .

Melissa74